Deuxième partie

Introduction de la deuxième partie

Représentations sociales des inégalités et renégociation de l'ordre social

Marie-France Lange
Institut de recherche pour le développement (IRD)
Centre Population et Développement (Ceped)

Si les recherches théoriques sur les inégalités ont connu un développement rapide depuis les analyses de John Rawls (1971) ou d'Amartya Sen (1992), les questions posées furent souvent celles de l'identification des inégalités et des critères à égaliser pour parvenir à une justice équitable (Rawls, 1971), car selon Sen (1992) : « *Ignorer les distinctions entre les individus peut en réalité se révéler très inégalitaire.* » Il s'agit alors de proposer des moyens de lutte contre celles-ci et les travaux de Sen se sont orientés vers des problématiques liées à l'économie du développement, dont la question de la pauvreté, lui permettant de lier la théorie du choix social et la pratique du développement (Dubois et Mahieu, 2009, p. 255). Cependant, analyser les inégalités, c'est étudier les acteurs à la fois dans leurs pratiques sociales, mais aussi dans leurs représentations de ces inégalités.

La question des inégalités est au cœur des représentations sociales et de nombreux auteurs s'y sont intéressés dans les pays du Nord, par exemple dans le cas des inégalités sexuelles (Bourdieu, 1998 ; Duru-Bellat, 2010 ; Héritier, 1996 ; Lorenzi-Cioldi, 1988 ; Sénac-Slawinski, 2007) scolaires (Duru-Bellat, 2009), au travail (Dubet, 2005) ou entre groupes dominés/dominants (Lorenzi-Cioldi, 2002). D'autres auteurs se sont plus spécifiquement intéressés aux représentations de la lutte contre les inégalités économiques et sociales par l'angle des perceptions de la justice sociale (Forsé et Parodi, 2010). Quel que soit le type d'inégalités étudiées, elles sont décrites comme entrecroisées et liées à l'ordre familial, social, économique et politique, comme l'ont montré les nombreuses études réalisées.

Plus rares sont les études qui portent sur les représentations sociales des inégalités dans les pays du Sud. Cette partie rend compte à partir de quatre textes d'une approche qui replace les acteurs sociaux au centre des inégalités, les objectifs scientifiques étant de dévoiler comment ceux-ci perçoivent les inégalités auxquelles ils sont confrontés, s'y opposent ou les justifient. L'intérêt est ici de croiser différents terrains (Ghana, Inde, Maroc, Mauritanie, Sénégal et Vietnam) et différentes thématiques (les nouvelles technologies de développement, l'hydraulique agricole, l'organisation sociale selon les ordres formels et l'aménagement du foncier) et de montrer les modalités selon lesquelles les inégalités observées se reproduisent et se transforment et sont parfois source de conflits comme le montrent Sylvie Fanchette, Olivier Leservoisier ou Béatrice Lecestre-Rollier. Autre étude de cas particulièrement intéressante, celle présentée par Marine Al Dahdah qui nous fait assister à la naissance de nouvelles inégalités entre le Nord et le Sud créées par l'adoption des nouvelles technologies. Et c'est tout l'intérêt de cette partie qui s'appuie sur les représentations et les stratégies de différents acteurs de montrer que les inégalités sont aussi source de régulation sociale ou de changements : les frontières des inégalités se déplacent selon le jeu des acteurs et elles sont en mouvement en raison des interactions entre acteurs locaux, nationaux et internationaux et des références à des normes ou des idéologies sociales, économiques ou politiques, parfois contradictoires du fait des influences émanant de différents registres (par exemple, droit communautaire en vigueur en concurrence avec droit moderne récemment introduit), c'est-à-dire « dans un contexte marqué par un pluralisme normatif » comme l'écrit Olivier Leservoisier. En effet, la pluralité des normes engendre des dynamiques sociales originales, parfois instables du fait de la confrontation, de la juxtaposition ou de l'enchevêtrement de ces normes, qu'il convient d'identifier et de suivre grâce à des enquêtes de terrain.

1 Terrains et méthodes d'analyse des inégalités

Les terrains présentés, comme nous venons de le mentionner, sont variés, tout comme les approches et les questionnements du fait que les méthodes mobilisées reposent sur des savoirs disciplinaires qui relèvent de la géographie, de la sociologie ou de l'anthropologie. Si les études menées dans les pays du Nord tantôt s'appuient sur des enquêtes qualitatives (Sénac-Slawinski, 2007) tantôt se basent sur de grandes enquêtes internationales comme *European Values Survey* (Forsé et Parodi, 2006, 2010), les quatre chapitres qui composent cette partie reposent sur des recherches qualitatives.

L'approche historique est utilisée pour prendre en compte l'historicité des inégalités et l'ordre social qui les produit, mais aussi le processus de construction des représentations de la justice sociale et donc de la perception de ce qui est juste ou équitable. Différents récits s'articulent comme le montre Béatrice Lecestre-Rollier en ce qui concerne les modalités de la régulation de l'accès à l'eau des montagnards marocains du Haut Atlas : les récits de fondation de chacune des localités « *qui font appel aux registres mythique et religieux* » de sorte que « *les droits d'eau sont des droits qui marquent la souveraineté des groupes sur leur territoire, fondement de leur histoire, de leur présence, de leur dignité et de leur identité* » ; les récits des échanges entre groupes ; ceux de leurs conflits ou alliances. Finalement, « *l'eau a une histoire* », construction sociale des montagnards marocains. Mais, parallèlement, l'histoire éco-

nomique et politique du Maroc s'écrit et, de l'indépendance à nos jours, les politiques publiques font s'enchaîner les plans nationaux et les projets hydrauliques, souvent financés par les acteurs internationaux. Béatrice Lecestre-Rollier montre ainsi comment de nouvelles normes sont produites, influencées par l'État, les organismes d'aides internationales et les ONG et comment naissent de nouvelles organisations sociales imposées par l'État aux dépens de celles, traditionnelles, qui finalement disposent encore de la légitimité des montagnards, même si l'on perçoit bien qu'au sein des groupes étudiés, des fractures semblent naître entre jeunes éduqués qui souhaiteraient prendre le contrôle de ces nouvelles structures associatives et les aînés qui ne le reconnaissent pas. Les représentations sociales des uns et des autres (montagnards, État, ONG, organismes internationaux...) de la vie en collectivité, des notions d'égalité et de justice, du « bon » développement économique et social semblent plus se juxtaposer que s'influencer. Finalement, dans cette coexistence de normes et de valeurs qui s'opposent et se délégitiment, ne voit-on pas naître une nouvelle forme d'inégalité, celle qui tend à réduire les montagnards au statut de sujets du développement, pensé selon des normes exogènes, aux dépens de leur statut d'acteurs sociaux ?

C'est aussi cette dépossession qu'illustre le chapitre de Marine Al Dahdah sur l'introduction des nouvelles technologies de développement au Ghana et en Inde, en présentant l'exemple du déploiement d'un dispositif de suivi maternel par téléphone portable. Ces programmes de santé par téléphone portable – appelés *mSanté* ou *mHealth* – sont décrits comme une forme expérimentale du développement numérique dans des pays du Sud. L'analyse historique permet de retracer l'avènement de la « révolution numérique » et les raisons de l'intérêt pour ces pays. Comme observé précédemment dans le cas de l'hydraulique agricole, les organisations internationales définissent les enjeux du développement économique et les « bonnes » pratiques : il s'agit à la fois d'atteindre rapidement des niveaux de productivité plus élevés tout en luttant contre la pauvreté. Dans ce cas cependant, une alliance idéologique se construit avec les grandes firmes privées internationales. Comme le remarque Marine Al Dahdah, pour ces acteurs influents, « *les technologies numériques semblent en effet être devenues une réponse systématique aux questions sociales* ». Pourtant, les inégalités Nord-Sud sont renforcées « *lorsque les dispositifs mobiles sont déployés dans les Suds* » du fait de la non-maîtrise des savoirs et des savoir-faire, des enjeux de propriété, de l'interopérabilité des systèmes et des coûts trop élevés des dispositifs. On a cependant du mal à comprendre comment et pourquoi l'Inde, l'une des premières puissances économiques mondiales, se laisse imposer de tels rapports inégalitaires. Quelle est la part possible d'autonomie et d'actions par rapport à l'imposition de ceux-ci ?

Cette question de la part d'autonomie des acteurs en situation de subordination est prise en charge par Olivier Leservoisier dans le chapitre sur la société haalpulaar de la vallée du fleuve Sénégal (Mauritanie – Sénégal). Ce terrain pose la question de comment appréhender les inégalités dans le cas de sociétés fortement hiérarchisées, comment analyser les dynamiques internes à chaque groupe (dominé ou dominant) à la fois « *en fonction d'une hiérarchie verticale, mais* [aussi...] *sur un plan horizontal* », c'est-à-dire à l'intérieur de chacune des catégories sociales. En ceci l'approche anthropologique développée par Olivier Leservoisier, comme celle de Béatrice Lecestre-Rollier, est en rupture avec l'économie néoclassique utilitariste, car « *l'objectif pour le*

chercheur est moins de recenser et de décrire des inégalités et des discriminations que de comprendre les processus de différenciation sociale et les usages que les personnes font des situations inégalitaires ». Finalement, les inégalités « *ne sont intelligibles que replacées dans des rapports de pouvoir qui leur donnent sens et dans les contextes pluriels dans lesquels elles sont produites et reproduites* ». Ces contextes pluriels engendrent des possibilités d'action variées qui jouent sur les statuts inégalitaires et leurs représentations : les stratégies des acteurs en quête de justice peuvent être productrices d'équité, sans remettre en cause les inégalités de statut. Comme l'a aussi montré Béatrice Lecestre-Rollier, des pratiques inégalitaires ne sont pas considérées comme injustes si elles répondent à certaines règles définies et acceptées. Les représentations sociales des inégalités et de la justice se construisent ainsi en fonction de l'histoire statutaire des groupes et de leur organisation, de leurs relations aux autres groupes, de l'interférence et de l'influence des décisions prises au niveau de l'État (politique de décentralisation, projets de développement, développement du système scolaire, etc.). Les transformations des représentations sociales de ce qui est acceptable, de ce qui est juste débouchent parfois sur des conflits tendant à remettre en cause l'ordre social. De même, les changements peuvent aussi venir des effets de la mondialisation qui favorisent les migrations internationales.

Ce sont ces changements que Sylvie Fanchette étudie dans son étude sur le foncier, perçu comme révélateur de l'inégalité croissante de la distribution des facteurs de production au Vietnam. L'approche historique permet ici aussi de comprendre comment l'évolution des règles d'utilisation du foncier produisent de nouvelles inégalités, les accroissent, puis les transforment et comment les différents acteurs se jouent de ces règles ou s'y opposent. Cet accroissement des inégalités génère des contestations et est source de conflits entre différents acteurs (villageois, autorités locales, promoteurs immobiliers et investisseurs nationaux et internationaux). Dans ce cas, tout part de la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques, à partir de 1986, suite à la libéralisation de l'économie et à la transition vers une économie de marché (*Doi Moi*), décidée et réglementée par l'État vietnamien. Ces politiques mobilisent un grand nombre d'acteurs aux stratégies multiples (villageois expropriés et ceux qui vendent leurs terres privées ou en usufruit ; petits spéculateurs locaux ou urbains, qui investissent dans le foncier ; investisseurs et constructeurs qui achètent de larges périmètres de terres pour leurs projets ; autorités provinciales qui ont besoin de la plus-value foncière pour investir dans des projets économiques et assurer leur succès politique ; collectivités locales (comités populaires, services du cadastre des districts ou des communes) servant d'intermédiaires entre les autorités provinciales, investisseurs et villageois à exproprier, l'État et le parti qui imposent le cadre de la politique nationale). Comme Sylvie Fanchette le montre, tous ces acteurs ont des représentations divergentes du marché foncier, mais chaque groupe d'acteurs connaît également des tensions et des oppositions internes. La privatisation des actions publiques d'aménagements urbains (résidentiels et industriels) engendre de nouvelles relations entre le secteur privé et public, entre les différents acteurs, générant à la fois de nouveaux rapports économiques, mais aussi des pratiques de corruption et de nouvelles inégalités, lesquelles provoquent de « *nombreuses révoltes* » et de « *multiples pratiques de construction*

illégales et de contournements de la loi par les villageois qui témoignent d'un profond sentiment d'injustice spatiale ».

2 Inégalités, processus de mondialisation et renégociation de l'ordre social

Nous venons de le voir, la présentation de recherches reposant sur des terrains variés, tant d'un point de vue géographique que thématique, montre le rôle indispensable de la perspective historique qui permet de décrire le processus de déshistoricisation (Bourdieu, 1998) des inégalités, les différences étant perçues comme allant de soi, comme « naturelles » (Héritier, 1996) et donc comme légitimes. La notion de justice ou d'injustice est construite pas les différents acteurs sociaux en fonction de l'ordre social, économique et politique en vigueur. Déjà en 1998, Bourdieu montrait dans son étude sur la domination masculine la nécessité de comprendre quels sont les mécanismes et les institutions (famille, institutions religieuses, État, institutions internationales) qui accomplissent le travail de reproduction des inégalités. De fait, ces mécanismes renvoient à différentes échelles d'analyse, de l'international au local ou du local à l'international, en prenant en compte la multiplicité des groupes ou des communautés et des influences locales, nationales et internationales. En effet, si les études de cette partie analysent les stratégies et les représentations des individus, elles dévoilent aussi les stratégies collectives et la production de normes par des groupes qui produisent leurs propres définitions de la justice et de l'injustice. Elles montrent aussi le rôle des réseaux, créés par ces groupes et entre ces groupes, qui favorisent la production collective de représentations sociales des inégalités, la création de nouvelles identités, parfois sources de conflits.

Les chapitres de cette partie signalent aussi comment les changements induits par les processus de mondialisation (Lange, 2003) viennent perturber cet ordre social et bouleversent les représentations des inégalités. Comme Olivier Leservoisier le note, « *les réformes de démocratisation et de décentralisation, engagées sur le continent africain depuis le début des années 1990, ont ainsi eu un impact important sur les recompositions sociales et politiques* ». De même, Béatrice Lecestre-Rollier montre l'influence des thématiques internationales valorisant la « *décentralisation, la promotion d'une approche participative, la responsabilisation des acteurs sociaux, le développement du partenariat [. . .]. Il est même question de renforcer l'empowerment des communautés de base* » dans la production des politiques publiques. Enfin, « *la mondialisation des échanges et la mise en concurrence des espaces métropolitains* » est décrite par Sylvie Fanchette « *pour créer un marché foncier constructible accessible aux investisseurs nationaux et étrangers par le biais de montage de projets publics-privés* ». Quant à l'étude présentée par Marine Al Dahdah sur l'utilisation des technologies numériques, elle porte de façon centrale sur l'un des aspects de la mondialisation des échanges et des rapports inégalitaires engendrés par le développement des nouvelles technologies de l'information. Ce qui ressort aussi de façon paradoxale des études de cette partie, c'est que les concepts d'égalité, de démocratie, de modernisme, de développement promus par les instances internationales ou les politiques publiques nationales induisent parfois de nouvelles inégalités encore plus brutales que celles contre lesquelles elles affirment lutter, du fait, entre autres, que les nouvelles normes imposées ne disposent

pas toujours de contrepouvoirs efficaces, assurant la surveillance des pratiques sociales de domination. En effet, cette « surveillance » pouvait jouer un rôle efficace dans les organisations sociétales locales, comme le montrent les chapitres d'Olivier Leservoisier et Béatrice Lecestre-Rollier.

Ainsi, en dépit d'inscriptions normatives diffusées par les processus de mondialisation, censés relever à la fois des valeurs morales (principes reposant sur la notion d'égalité), politiques (concept de démocratie et de libertés fondamentales) et des dogmes de l'économie libérale (liberté d'entreprendre et d'échanger) occidentaux mis en exergue et promus par les institutions internationales et affichés par les politiques nationales des pays du Sud, l'articulation de ces différents registres s'avère le plus souvent déficiente donnant naissance à des politiques publiques nationales singulières et finalement autonomes vis-à-vis de certaines normes internationales (Grégoire et Lange, 2018, p. 40). De fait, la « gouvernance » locale ou nationale inspirée des valeurs et des dogmes produits par le discours mondialiste est souvent décrite comme inefficace ou corrompue, même si l'absence « d'une vraie déontologie du politique » (Deschamps, 2012, p. 845) n'est pas une spécificité aux pays du Sud comme l'a montré Emmanuelle Deschamps en ce qui concerne la France.

Conclusion

Les stratégies des acteurs présentées dans les quatre chapitres, bien qu'émanant d'individus, n'en sont pas moins aussi portées par des groupes : que ce soient les montagnards du Haut Atlas marocain étudiés par Béatrice Lecestre-Rollier, les Haalpulaaren de la vallée du fleuve Sénégal (Olivier Leservoisier), les villageois vietnamiens expropriés (Sylvie Franchette) ou les responsables de la plateforme *Motech* étudiés par Marine Al Dahdah, la production des inégalités s'inscrit dans des rapports sociaux qui la modulent et l'influencent, tout en étant à l'origine de transformations de ces rapports sociaux et de l'ordre social dans un mouvement circulaire qui s'enrichit de nouvelles influences locales, nationales ou internationales. L'ordre social est ainsi sans cesse renégocié par le jeu des acteurs, par les transformations sociales, économiques et politiques générées par les processus de mondialisation et par les conflits suscités par la reproduction des inégalités (Béatrice Le Lecestre-Rollier ; Olivier Leservoisier) ou l'émergence de nouvelles inégalités (Sylvie Fanchette ; Marine Al Dahdah).

Les renégociations observées bousculent parfois l'ordre social, mais ne semblent pas le remettre en cause de façon fondamentale, même lorsque le maintien ou l'accroissement des inégalités débouchent sur des conflits ou des révoltes, sans doute parce que le sentiment d'injustice s'appuie finalement plus sur la notion d'équité (être traité de façon juste, mais pas nécessairement de façon égale) que sur celle d'égalité, comme le montrent les chapitres d'Olivier Leservoisier et de Béatrice Lecestre-Rollier. Même les révoltes des villageois vietnamiens décrites par Sylvie Fanchette, bien qu'elles dénoncent à la fois des injustices et des situations de corruption, ne remettent pas fondamentalement en cause la politique d'aménagement du foncier, mais plutôt ses modalités, tout comme les conditions de dépendance et les rapports inégalitaires créés par la plateforme *Motech* ne semblent pas remettre en cause l'outil technique, mais son contrôle. Sans doute reste-t-il encore à comprendre comment les relations entre

dominés et dominants, entre décideurs et dépendants, s'articulent dans des liens pour lesquels les uns et les autres sont finalement « prisonniers » des rapports de domination (Bourdieu, 1998 ; Lange, 2003) ce qui rend difficile la production d'un discours ou de représentations basées sur le concept d'égalité. Reste ainsi à s'interroger sur la dynamique des rapports de pouvoir dans la production, la transformation ou la reproduction des inégalités, mais aussi sur celle des rapports entre le privé et le public, les États gouvernant de plus en plus souvent par le biais de mécanismes de privatisation des fonctions étatiques (comme le montrent Sylvie Fanchette et Marine Al Dahdah). Enfin, les pratiques de corruption ou délictueuses émanant des actions des élus, des agents de l'État ou des citoyens devront également être interrogées dans leur rôle vis-à-vis des inégalités et de leurs perceptions. Ces rapports de pouvoir liés aux oppositions ou relations entre national/local, privé/public, légal/illégal structurent souvent les actions des États, des collectivités territoriales, des communautés ou des individus et sont source à la fois d'inégalités ou de moyens de luttes contre celles-ci.

Références

Bourdieu P. (1998), *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 134 p.

Deschamps E. (2012), « L'état exemplaire : slogan ou nouveau principe ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 143, n° 3, p. 829-845.

Dubet F. (2005), « Propositions pour une syntaxe des sentiments de justice dans l'expérience de travail », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 3, p. 495-528.

Dubois J.-L. et Mahieu F.-R. (2009), « Sen, liberté et pratiques du développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 2, n° 198, p. 245-261.

Duru-Bellat M. (2009), *Le mérite contre la justice*, Paris, Presses de Sciences Po, 168 p.

Duru-Bellat M. (2010), « Ce que la mixité fait aux élèves », *Revue de l'OFCE*, vol. 114, n° 3, p. 197-212.

Forsé M. et Parodi M. (2006), « Justice distributive. La hiérarchie des principes selon les Européens », *Revue de l'OFCE*, vol. 98, n° 3, p. 213-244.

Forsé M. et Parodi M. (2010), *Une théorie empirique de la justice sociale*, Hermann Paris, 374 p.

Grégoire E. et Lange M.-F. (2018), « La réhabilitation des politiques publiques en Afrique de l'Ouest et du Centre », *in* Emmanuel Grégoire, Jean-François Kobiané et Marie-France Lange (dir.), *L'État réhabilité en Afrique-réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*, Paris, Karthala, p. 19-45.

Héritier F. (1996), *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 332 p.

Lange M.-F. (2003), « École et mondialisation. Vers un nouvel ordre scolaire ? », *Cahiers d'études africaines*, vol. 43, n° 169-170, p. 143-166.

Lorenzi-Cioldi F. (1988), *Individus dominants et groupes dominés : images masculines et féminines*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 232 p.

Lorenzi-Cioldi F. (2002), *Les représentations des groupes dominants et dominés*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 360 p.

Rawls J. (1971), *A theory of justice* (*Théorie de la justice*) traduit par Audard C. (1991), Cambridge, Harvard university press, 672 p.

Sen A. (1992), *Inequality reexamined (Repenser l'inégalité)*, traduit par Chemla P. (2000), Oxford, Clarendon Press, 224 p.

Sénac-Slawinski R. (2007), *L'ordre sexué. La perception des inégalités femmes-hommes*, Paris, Presses Universitaires de France, 364 p.